

COMMUNE DE MONTGARDIN

05230



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 FEVRIER 2026

Le Conseil Municipal de la Commune de MONTGARDIN, dûment convoqué le 29 janvier 2026 s'est réuni en séance ordinaire, le 04 février 2026, à 18h30, à la mairie, sous la présidence de Christian BOREL, Maire.

Présents : ABDELLAOUI Ben Youssef, BOREL Christian, BUISSON Lorraine, CHAMBONNIERE Caroline, FAURE Joseph, REYNAUD Laurent, PERRET Robert

Absent : BONNAFFOUX Luc ayant donné procuration à Christian BOREL

Lorraine BUISSON est désignée secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 17 décembre 2025

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 17 décembre 2025 est adopté à l'unanimité des membres présents et représenté.

D2026 01 Fonds de concours au titre de la GEMAPI / risques naturels 2025

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la compétence GEMAPI/Risques Naturels, exercée par la CCSPVA, est financée par la levée de la taxe éponyme.

Par soucis d'équité, mais également dans le but de disposer d'un budget plus conséquent afin de mener à bien les travaux et études nécessaires à l'exercice de cette compétence sur le territoire, il a été acté en conseil communautaire de la CCSPVA la levée d'un fonds de concours communal, correspondant à 50% de l'autofinancement restant pour chaque travaux et études engagés sur le territoire. La délibération n° 2025-3-42 du 18 mars 2025, définit ce principe de financement pour l'année 2025.

Le tableau présenté ci-dessous résume l'ensemble des travaux et études engagés sur l'exercice 2025, par commune et par cours d'eau. Il détaille également les fonds de concours sollicités.

FONDS DE CONCOURS COMMUNAUX GeMAPI/ RISQUES NATURELS Réalisé 2025

COURS D'EAU	TRAVAUX	ENTREPRISES	COÛT HT	COÛT TTC	CO-FINANCEMENT			FONDS DE CONCOURS	C COMMUNE	TOTAL PAR COMMUNE
Rase des Vignes	Entretien de l'ouvrage situé en partie basse	Les Environneurs pas de TVA	580,27	580,27				290,14	Rousset	290,14
Torrent de 30Pas	Etat des lieux foncier <i>Report 2026</i>	Toulemonde Bontoux	0,00	0,00					Rousset (50%)	0,00
	Entretien de la végétation du système d'endiguement <i>Report 2026</i>	Les Environneurs pas de TVA	0,00	0,00				0,00	Espinasses (50%)	0,00
Rase de Diochre	Etude d'avant-projet <i>Report 2026</i>	RTM05	0,00	0,00	STePRiM FPRNM	50%	0,00			
					Fonds Vert 2024	30%	0,00	0,00	Espinasses	0,00
Torrent de Théus	Entretien de la végétation du droit de la parcelle BONIFAY à la RD900b	Les Environneurs pas de TVA	7 009,58	7 009,58	Fonds Vert 2025	50%	3 504,79	1 752,40	Théus (50%)	2 421,20
	EDD <i>solde EDD 50%</i>	RTM05	10 500,00	12 600,00	Fonds Vert HT 2023	80%	8 400,00	2 100,00		
	Géotechnique - Reconnaissance de fondations	SAM TP	1 640,00	1 968,00				984,00		
	Etat des lieux foncier <i>Report 2026</i>	Toulemonde Bontoux	0,00	0,00				0,00	Remollon (50%)	2 421,20
	Demande de renseignements fonciers	Centre des finances publiques	12,00	12,00				6,00		
Rase de Jean-Pastre	Etude hydraulique <i>solde 30%</i>	AMETEN	2 391,00	2 869,20	Fonds Vert HT 2024	80%	1 912,80	478,20		
	Travaux d'urgence : débouchage de la buse de la RD 900b	AVANCE ASSAINISSEMENT	3 200,00	3 840,00	Fonds Vert HT 2025	71,54 %	2 289,28	775,36	Remollon	4 839,36
	Travaux d'urgence : débouchage de la	AVANCE ASSAINISSEMENT	3 930,00	4 716,00	Fonds Vert HT 2025	71,54 %	2 811,52	952,24		

	buse de Monsieur Chaine									
	Travaux d'urgence : Géomètre	ATELIER DU GEOMETRE	2 050,00	2 460,00	Fonds Vert HT 2025	71,54 %	1 466,57	496,72		
	Travaux d'urgence : curage aval RD 900b <i>Report 2026</i>	ENTREPRISE PEYRON	0,00	0,00	Fonds Vert HT 2025	71,54 %	0,00	0,00		
Rase du Seigneur	Travaux d'urgence : Curage des deux rases	SAM TP	8 819,00	10 582,80	Fonds Vert HT 2025	71,54 %	6 309,11	2 136,84		
	Etat des lieux foncier <i>Report 2026</i>	TOULEMOND E BONTOUX	0,00	0,00				0,00		0,00
Rase de Gouitrouse	Mission de maîtrise d'œuvre <i>Report 2026</i>	RTM05	0,00	0,00	STePRiM FPRNM	50%	0,00	0,00		0,00
					Fonds Vert 2024	30%	0,00			
Rivière de la Durance	Entretien de la digue de Remollon à l'éparause	La Chèvre élagueuse	1 300,00	1 560,00				131,18		131,18
	Mission de maitrise d'œuvre <i>acompte pour PRO</i>	RTM05	11 000,00	13 200,00	Fonds Vert 2024	30%	3 300,00	2 200,00		
					STePRiM FPRNM	50%	5 500,00			
	Diagnostic écologique <i>solde 30%</i> <i>Report 2026</i>	MONTECO	0,00	0,00	Fonds Vert 2024	80%	0,00	0,00		
Torrent du Saint Pancrace	Autorisation environnementale unique <i>Report 2026</i>	A définir	0,00	0,00	?			0,00	La Bâtie- Neuve	5 174,80
	Sondage réseaux en lien avec le projet <i>Report 2026</i>	A définir	0,00	0,00				0,00		
	Etablissement d'un état des lieux foncier préalable aux acquisitions foncières	TOULEMOND E BONTOUX	4 933,00	5 919,60				2 959,80		

	Demande de renseignements fonciers	Centre des finances publiques	30,00	30,00				15,00		
Torrent du Dévezet	Implantation géomètre hauteur profil curage + point de référence	L'atelier du géomètre	950,00	1 140,00				570,00	La Bâtie-Neuve (10%)	367,89
	Participation à l'autorisation environnementale unique (Entente intercommunale du Devezet) <i>Report 2026</i>	Porté par la CCSP Consultation en cours	0,00	0,00	STePRiM FPRNM	50%	0,00	0,00		
	Complément diagnostic écologique Dans le cadre de l'entente intercommunale <i>report 2026</i>	MONTECO	0,00	0,00	Titre CCSP	50%	0,00	0,00	Montgardin (90%)	3 311,00
	Nettoyage de la digue au niveau du P08	RV TP	150,00	180,00				90,00		
	Entretien de la végétation des digues	Les Environneurs pas de TVA	12 075,56	12 075,56	Fonds Vert HT 2025	50%	6 037,78	3 018,89		
Ravin des Gorges	Réfection de la piste <i>Report 2026</i>	SAM TP	0,00	0,00	Fonds Vert HT 2025	71,54 %	0,00	0,00		
	Curage <i>Report 2026</i>	SAM TP	0,00	0,00	Fonds Vert HT 2025	71,54 %	0,00	0,00		
	Amenée des blocs pour réfection du seuil	SAM TP	1 173,00	1 407,60	Fonds Vert HT 2025	71,54 %	839,16	284,22	Rochebrune	1 045,70
	Confortement du merlon en rive droite	RV TP	1 269,14	1 522,97				761,48		
	Implantation de seuils de curages fixes <i>Report 2026</i>	A définir	0,00	0,00				0,00		
Rivière de l'Avance	Entretien de la végétation de la plaine au pont du Gûa <i>Report 2026</i>	Brigades Nature	0,00	0,00				0,00	Avançon	338,25

	Retrait d'un embâcle au pont du Ramoneur	RV TP	563,75	676,50				338,25		
Torrent du Laus	Etude hydraulique et plan de gestion	HYDRETTUES	9 400,00	11 280,00	Fonds Vert 2024	80%	7 520,00	1 880,00	Avançon (50%) Saint-Etienne-Le-Laue (50%)	940,00 940,00
Rivière de la Luye	Entretien de la végétation du moulin à la route du Grand Larra	Brigades Nature	6 810,00	6 810,00				3 405,00	La Bâtie-Neuve (17,5%) La Bâtie-Vieille (50%)	661,50 1 890,00
	Enlèvement d'un embâcle supplémentaire	Les Environneurs pas de TVA	750,00	750,00				375,00	La Rochette (32,5%)	1 228,50
Torrent du Merdarel des Tancs	Intervention d'urgence sur le torrent, au niveau des buses du passage à gué <i>Report 2026</i>	A définir	0,00	0,00				0,00	Valserres	0,00
Exercices de sauvegarde (PCS) 2025	Exercice commune à définir <i>Report 2026</i>	Penons Conseils	0,00	0,00	FEDER TTC	60%	0,00	0,00	Commune à définir	0,00
	Exercice commune à définir <i>Report 2026</i>	Penons Conseils	0,00	0,00	FEDER TTC	60%	0,00	0,00	Commune à définir	0,00
	Exercice commune à définir <i>Report 2026</i>	Penons Conseils	0,00	0,00	FEDER TTC	60%	0,00	0,00	Commune à définir	0,00
	Exercice commune à définir <i>Report 2026</i>	Penons Conseils	0,00	0,00	FEDER TTC	60%	0,00	0,00	Commune à définir	0,00
									TOTAL	26 000,72

Le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer sur la demande d'un fonds de concours émanant de la CCSPVA, au titre de la GEMAPI 2025 pour un montant de 3 311.00 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, de ses membres présents et représenté,

- Valide la participation de Montgardin pour un montant de 3 311.00 €
- Indique que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget 2026.

D2026 02 Approbation de l'annexe relative aux conditions budgétaires et comptables de la liquidation du Syndicat Intercommunal Routier de Chorges.

Vu les arrêtés préfectoraux des 28 septembre 2018 et 22 novembre 2019 relatifs à la dissolution du syndicat intercommunal routier de Chorges ;

Considérant que les services de la Direction Départementale des Finances Publiques des Hautes-Alpes (DDFIP) ont relevé plusieurs corrections à apporter à l'annexe 1 de l'arrêté préfectoral n°05-2019-11-22-004 du 22 novembre 2019 ;

Vu le courriel de la préfecture des Hautes Alpes en date du 13 janvier courant, demandant à chacune des communes membres de délibérer sur l'annexe ci-jointe proposée par la DDFIP afin d'intégrer les propositions de modifications.

En effet, pour autoriser le comptable public à passer les écritures il faut que celles-ci soient validées par les conseils municipaux et par un arrêté préfectoral modificatif.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représenté,

- ACCEPTE la validation de l'annexe ci-jointe proposée par la DDFIP relative aux conditions budgétaires et comptables de la liquidation du Syndicat Intercommunal Routier de Chorges.

D2026 03 Annulation d'un titre de recettes sur l'exercice 2021

Considérant que le titre n°19 émis le 23/03/2021 sur le budget communal au nom de la régie « garderie » reste non soldé à ce jour, en raison d'un chèque impayé d'un montant de 84 € ;
Considérant que cette dette de 2021 est prescrite, il convient d'annuler partiellement le titre de recettes n° 19 par l'émission d'un mandat de paiement à l'article 673 d'un montant de 84 €,

Sur proposition du Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- DECIDE d'annuler partiellement le titre de recettes n°19 de 2021 pour un montant de 84€.
- DIT que cette annulation fera l'objet d'un mandat au compte 673 d'un montant de 84 €
- S'ENGAGE à inscrire les crédits correspondants à l'article 673 du BP 2026.

D2026 04 Déclassement d'un délaissé de voirie et échange foncier avec l'indivision Derbez, représentée par Bruno DERBEZ

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la voirie routière ;

Vu le plan de division et de repérage des emprises (parties rouge, jaune et bleue) ;

Considérant qu'un délaissé de voirie communale traverse les parcelles appartenant à l'indivision Derbez, représentée par Bruno DERBEZ et empiète sur son bâtiment existant ainsi que sur son projet de construction d'un hangar photovoltaïque ;

Considérant que ce délaissé de voirie, identifié en rouge sur le plan, représente une superficie de **1315 m²** traversant les parcelles C557 et C563 et n'est plus affecté à l'usage direct du public ;

Considérant que l'emprise actuelle de la voie communale est située sur des parcelles appartenant à l'indivision Derbez, identifiées :

- en **bleu clair** pour une superficie d'environ **2 000 m²** sur les parcelles C 144, C 558, C 565 et C 567
- en **jaune** pour une superficie de **436 m²** sur la parcelle C557 ;

Considérant qu'il convient de régulariser la situation foncière par un **échange de terrains**, afin de faire coïncider la propriété foncière avec l'assiette réelle de la voie communale et de sécuriser l'usage public de celle-ci ;

Considérant que cet échange se fera **sans soulte**, et que la régularisation contribue à l'intérêt général en clarifiant la propriété et l'emprise des voies communales ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représenté,

1. **Constata la désaffectation** du délaissé de voirie d'une superficie de **1 315 m²** (partie rouge) ;
2. **Prononce son déclassement** du domaine public communal afin de l'intégrer au domaine privé de la commune ;
3. **Approuve le principe d'un échange foncier** entre la commune et l'indivision Derbez, représentée par Bruno DERBEZ, selon les modalités suivantes :
 - La commune cède à l'indivision Derbez, représentée par Bruno DERBEZ, la partie rouge d'une superficie de **1 315 m²** ;
 - L'indivision Derbez, représentée par Bruno DERBEZ cède à la commune :
 - la partie bleu clair d'environ **2 000 m²**, constituant l'emprise actuelle de la voie communale ;
 - la partie jaune d'une superficie de **436 m²** ;
4. **Précise les modalités financières et techniques suivantes :**

- Les frais de géomètre relatifs à la partie centrale composée des tronçons rouge et jaune seront pris en charge par l'indivision Derbez, représentée par Bruno DERBEZ ;
 - Les frais de géomètre relatifs à la partie bleu clair ($\approx 2\,000\text{ m}^2$) seront pris en charge par la commune ;
 - L'indivision Derbez, représentée par Bruno DERBEZ règlera la totalité des frais de notaire relatifs à l'établissement de l'acte notarié ;
5. **Confirme que cet échange se réalise sans soulte**, chaque partie transférant ses droits de propriété sans compensation financière ;
 6. **Souligne l'intérêt général** de cette régularisation, permettant de sécuriser juridiquement l'assiette réelle de la voie communale et de faciliter le projet de construction de Bruno Derbez tout en respectant le domaine public ;
 7. **Autorise le Maire** à signer l'acte notarié ainsi que tout document nécessaire à la réalisation de cet échange et à l'intégration des emprises dans le domaine public communal.

Informations

Joseph FAURE signale que la propriétaire du centre équestre a fait un parc pour ses chevaux sur une parcelle communale. Le maire précise avoir pris contact avec l'intéressée qui lui a indiqué ne pas connaître les limites précises. Le Maire a autorisé, à titre précaire, cette occupation de terrain, cela permettant le débroussaillage de la parcelle. Le Maire s'engage à retourner voir la propriétaire afin qu'elle prenne contact avec le nouveau conseil municipal qui sera élu en mars prochain.

Joseph FAURE indique s'être rendu, le 4 février, avec le Maire sur le chantier de la Maison de Pays, à la suite d'une coupure d'eau signalée par une habitante du secteur et liée aux travaux. Le maire précise avoir contacté le Directeur de la Comcom afin d'être informé immédiatement si une situation similaire venait à se reproduire.

La séance est levée à 19h50.

Le Maire,

Christian BOREL.

La Secrétaire de Séance,

Lorraine BUISSON





FEUILLET DE CLOTURE
Conseil Municipal du 4 Février 2026

Le Conseil Municipal de la Commune de MONTGARDIN, dûment convoqué le 29 janvier 2026, s'est réuni en séance ordinaire, le 04 février 2026, à 18h30, à la mairie, sous la présidence de Christian BOREL, Maire.

Présents : ABDELLAOUI Ben Youssef, BOREL Christian, BUISSON Lorraine, CHAMBONNIERE Caroline, FAURE Joseph, REYNAUD Laurent, PERRET Robert.

Absent : BONNAFFOUX Luc ayant donné procuration à Christian BOREL

Lorraine BUISSON est désignée secrétaire de séance.

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 17 décembre 2025 a été approuvé à l'unanimité.

Numéro	Objet	Vote
D2026/01	Fonds de concours au titre de la GEMAPI / risques naturels 2025	Unanimité
D2026/02	Approbation de l'annexe relative aux conditions budgétaires et comptables de la liquidation du Syndicat Intercommunal Routier de Charges.	Unanimité
D2026/03	Annulation d'un titre de recette sur l'exercice 2021	Unanimité
D2026/04	Déclassement d'un délaissé de voirie et échange foncier avec l'indivision Derbez, représentée par Bruno DERBEZ	Unanimité

La séance a été levée à 19h50.

Le Maire,
Christian BOREL.



La Secrétaire de Séance,
Lorraine BUISSON



